



Le Secrétariat

Demande d'affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed Conventions avec santésuisse et avec HSK

Procédure et finance d'adhésion pour entreprises

A la suite de votre demande, nous vous informons de la procédure à suivre afin de vous affilier aux conventions nommées ci-dessus :

1. Nous vous prions de nous retourner le «Formulaire pour adhésion tarifaires cantonales (société) » dûment complété et signé.
2. Chaque institution de santé possédant une autorisation d'exploitation doit obtenir un numéro RCC distinct ; ce numéro RCC est utilisable par plusieurs médecins au sein de l'institution (numéro de contrôle / N° C). Les frais suivants sont facturés pour l'affiliation d'institutions de santé aux différentes conventions tarifaires :

Adhésion convention santésuisse :	Fr. 500. -
Adhésion convention HSK :	Fr. 500. -
Total :	<u>Fr. 1000.-</u>

à verser sur le compte de la SMCF :

numéro de compte postal : 17-2293-3, IBAN : CH58 0900 0000 1700 2293 3

3. Dès réception de votre versement, et de la confirmation par la FMH que vous êtes affilié, en tant que membre individuel, à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation d'affiliation que vous devrez envoyer à SASIS SA.
4. **Cette attestation sera valable pour l'année 2019.**
5. Par la suite, une contribution annuelle aux frais généraux pour le renouvellement de ces adhésions de Fr. 800.- vous sera facturée.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout complément d'information